

Comment participer : achetez un TV Philips en action.

Visitez le site web : www.philips.be/actions et suivez la procédure indiquée. Gardez votre facture, le code à barre de la télévision et votre numéro de votre compte bancaire tout prêt. Vous recevez par e-mail une confirmation de votre registration. Imprimez la et envoyez la ensemble avec la copie de votre facture et l'original de la code à barre du carton (voir exemple) à :

Philips TV
À l'attention de OLED CASHBACK
Boite postal 81,
3900 Overpelt

Votre soumission sera contrôlée et après approbation le montant du cashback sera versée sur votre compte bancaire dans les 6 semaines après réception de votre envoi.

Pour plus d'informations, veuillez visiter www.philips.be/actions ou appelez la ligne consommateurs: 027/ 00 72 62 du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00 et le samedi de 09h00 à 18h00.



Exemple du code à barres Philips TV. Découpez la du carton et envoyez la à l'adresse ci joint.

• Condition d'action

- Cette action ne s'applique qu'aux consommateurs.
- Cette promotion ne s'applique qu'aux achats effectués en Belgique pendant la période d'action du 18 mars 2020 au 13 avril 2020.
- Cette promotion n'est valable que chez les revendeurs de Philips autorisés. Voir www.philips.be/acties pour les magasins participants.
- Cette promotion ne s'applique qu'aux numéros de type 55OLED804/12, 55OLED854/12, 55OLED934/12, 65OLED804/12, 65OLED854/12, 65OLED934/12, 65OLED984/12, 55OLED754/12 et le 65OLED754/12, jusqu'à épuisement des stocks.
- Philips n'est pas responsable de la disponibilité des produits promotionnels au point de vente.
- Pour participer à cette promotion, le produit doit être acheté, facturé et livré pendant la période promotionnelle.
- L'action se déroule via www.philips.be/acties
- L'inscription peut se faire jusqu'au 19 avril au plus tard.
- Seulement une registration par adresse e-mail est autorisée.
- Les documents demandés doivent être en notre possession au plus tard le 27 avril 2020.
- Les soumissions incomplètes et/ou insuffisamment estampillées ne sont pas acceptées.
- Nous vous conseillons d'envoyer la soumission par courrier recommandé.
- Nous vous conseillons de conserver la preuve d'achat originale.
- Philips se réserve le droit de modifier cette action.